



RÈGLEMENT DE LA SPRING RUN COLOR

INSCRIPTIONS :

Cette manifestation s'adresse à toute personne en capacité d'effectuer le parcours, à partir de 10 ans.

L'adhésion au service jeunesse n'est pas obligatoire

Les inscriptions se font le jour même de la course samedi 9 avril 2022 à partir de 14h à 16h30 sur le Quai de la Marine. L'inscription est à 1€. Les sommes récoltées seront reversées à l'UNICEF

En cas de trop grand nombre de participants le comité d'organisation se réserve le droit de suspendre les inscriptions (200 personnes maximum).

Le fait de participer implique la bonne humeur, la correction vis-à-vis d'autres concurrents et l'acceptation de tous les points du règlement.

SÉCURITÉ

Les participants doivent porter des chaussures de marche ou de course adaptées.

Ils doivent porter des vêtements qui ne craignent pas d'être salis.

Les participants peuvent être déguisés aux couleurs printanières.

Les déguisements ne doivent en aucun cas gêner de quelque sorte que ce soit la course ou les autres participants.

Les participants seront en binômes pour toute la durée de la course. Les personnes seules pourront s'inscrire et l'organisation leur trouvera un partenaire.

Des consignes particulières peuvent être données par l'organisation en fonction des conditions météorologiques ou de dangers particuliers.

L'organisation assure la surveillance et l'assistance des participants mais ne peut être tenue responsable en cas de non-respect des règles de sécurité édictées par le bon sens et/ou par le présent règlement.

Un briefing sera organisé avant le départ pour présenter le parcours et les éventuelles consignes particulières : la présence de tous les concurrents est obligatoire.

Les duos de participants seront reliés entre eux à l'aide d'un cerceau. Il est interdit de faire la course sans cerceau fourni par l'organisation.

Le rythme de la course doit être adapté en fonction de la contrainte afin de limiter les chutes.

Il est strictement interdit lors de l'épreuve de sortir du trajet imposé par l'organisation.

Il est formellement interdit de toucher les arches gonflables et le matériel de balisage (arches, barrières, beach-flag, rubalise...)

L'ÉPREUVE

L'ouverture des inscriptions est de 14h à 16h30. Après 16h30 l'ensemble des concurrents sont réunis devant le podium de départ pour le briefing (conditions de la courses, parcours, sécurité...). Un échauffement collectif en musique viendra ponctuer ce temps précédent le départ.

Le départ est en sortie du Parking Quai de la Marine.

Le trajet est sur la route du port dans le sens La Seyne => Toulon. La circulation sera fermée dans ce sens mais reste ouverte dans l'autre.

Il existe 3 zones matérialisées par couleur sur le trajet et repérables par les arches gonflables.

Les concurrents seront aspergés de poudre colorée de la couleur de la zone par l'équipe de l'organisation et les spectateurs le long du trajet.

La dernière zone est dans le Parc de la navale où les coureurs doivent faire le tour du parc.

L'arrivée est au niveau du parvis près de l'hôtel. Une scène est mise en place avec de la musique pour accueillir les participants qui seront recouverts de poudre colorée.

Une fois l'épreuve terminée, l'ensemble des participants (coureurs et spectateurs) sont réunis près de la scène principale sur le Parc. Une animation musicale est proposée afin de réunir tout le monde pour effectuer le lancer final.

Les spectateurs désireux de participer pourront être dotés de gobelet contenant de la poudre.

LE JURY ET LES PRIX

La remise des prix sera effectuée 30min après la fin de la course.

Les 3 premiers binômes seront récompensés par La Ville et se verront remettre des lots en fonction de leur classement.

Ils obtiendront également une médaille en chocolat ainsi qu'un diplôme chacun.

Le jury est garant du bon déroulement de la course et pourra à tout moment pénaliser ou disqualifier une équipe qui enfreint le règlement.

Tout litige relevant d'une situation imprévue par le présent règlement sera évalué sur place par le jury.

Les décisions du Jury sont souveraines et non contestables.

REPORT, ANNULATION

L'organisation se réserve le droit de reporter ou d'annuler la manifestation en cas de force majeure.

L'organisation peut également décaler l'heure de départ en fonction des conditions météorologiques.

ASSURANCE

Chaque participant fait son affaire de ses assurances personnelles. L'organisation a souscrit une assurance couvrant sa responsabilité civile, les dommages corporels et matériels éventuels des participants sous certaines conditions (détails disponibles).

DIVERS

Avant et pendant la manifestation les boissons alcoolisées sont interdites pour tous les participants

En cas de non-respect du règlement, l'organisation se réserve le droit d'interdire et d'exclure tout participant.

DROITS A L'IMAGE

« Par sa participation à la manifestation, chaque participant autorise expressément l'organisation (ou ses ayants-droits) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son image, et sa prestation sportive en vue de toute exploitation directe, indirecte ou sous forme dérivée de la manifestation et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée. »

CONDITIONS SANITAIRES

L'événement se déroulant dans le contexte de crise sanitaire dûe à la COVID-19, l'ensemble des participants, des organisateurs et du public doit veiller à appliquer scrupuleusement l'ensemble des gestes barrières.